

*Discours de Monsieur Rémy Pagani, Maire de Genève,
Cérémonie d'ouverture de la Conférence sur l'Irak,
Nations Unies, Jeudi 14 mars 2013*

Mesdames et Messieurs les organisateurs de la Conférence sur l'Irak,
Mesdames et Messieurs les représentants de la communauté
internationale et de la société civile,
Mesdames et Messieurs les défenseurs des droits humains,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'abord de vous souhaiter à toutes et à tous la bienvenue
à Genève et de vous remercier également de me donner ainsi la parole
dans le cadre de la cérémonie d'ouverture de votre conférence sur l'Irak.

Vous savez l'importance que les autorités de la Ville de Genève
accordent au respect et à la défense des droits humains.

En ma qualité de Maire de Genève, j'estime qu'il est légitime d'apporter
notre soutien, en toutes circonstances, aux actions, aux mouvements et
aux initiatives citoyennes de la société civile engagée, qui revendiquent
l'application universelle du droit international et des droits humains en
général.

Pour cette raison, je tiens à féliciter les organisateurs de cette
conférence sur l'Irak et à leur dire d'emblée qu'ils peuvent compter sur le
soutien de la Ville de Genève dans le cadre des démarches qui
consistent à défendre les droits humains et à promouvoir l'action
humanitaire.

Les autorités de la Ville de Genève considèrent en effet cette tâche comme prioritaire.

Car la défense des droits humains est une grande cause à laquelle Genève est profondément attachée, et à laquelle elle s'efforce de participer, en rappelant notamment aux nations du monde entier, chaque fois que cela est possible, leurs engagements et leurs obligations pour faire respecter les principes humanitaires fondamentaux, qui ont pour fonction la protection de la personne humaine en tant que telle.

Nous sommes toujours prêts à apporter notre appui à toutes celles et tous ceux qui se mobilisent partout dans le monde, en revendiquant l'application universelle des normes pénales relevant des Conventions de Genève, pour faire triompher l'humanité contre l'injustice, contre la souffrance et contre la barbarie.

C'est la force du droit, Mesdames et Messieurs, qui doit désormais prévaloir, et non le droit du plus fort !

Parce qu'il ne fait dans mon esprit aucun doute que ce sont le droit et la justice qui constituent aujourd'hui la meilleure chance de construire un autre monde : un monde plus sûr, un monde plus juste et plus humain.

Il y a dix ans – le 20 mars 2003 - débutait la guerre en Irak.

En dépit de la volonté clairement exprimée à l'époque par l'ensemble de la communauté internationale, cette guerre n'avait malheureusement pas pu être évitée.

La Ville de Genève avait alors exprimé son opposition à ce conflit, déplorant une intervention militaire à laquelle l'Organisation des Nations Unies n'avait pas donné son accord.

Et la suite a démontré que le recours à la force dans cette région du monde s'est avéré malheureusement très lourd de conséquences.

Cette guerre aura en effet provoqué un désastre humanitaire, avec son cortège de victimes innocentes et de souffrance inutiles.

Aujourd'hui, nous souhaitons bien sûr toutes et tous que l'Irak puisse retrouver au plus vite la place qui est la sienne au sein de la communauté internationale.

La restauration de la justice et le respect des droits de l'homme doivent en tous les cas pouvoir s'appuyer sur le droit.

Or, de la naissance de la Croix-Rouge ici même il y a 150 ans aux premiers procès pour crimes contre l'humanité et à la création, en 2002, de la Cour pénale internationale permanente, des progrès considérables ont été accomplis pour étendre et renforcer le droit.

Il est évidemment aujourd'hui essentiel de tout mettre en œuvre pour que le droit international puisse être respecté.

Soyez en tous cas assurés, Mesdames et Messieurs, que la Ville de Genève demeure disponible - en concertation avec les autorités fédérales et cantonales - pour jouer son rôle de bons offices et

contribuer au règlement des crises et des conflits, plus de 60 ans après la ratification de la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'adoption des quatre Conventions de Genève, des traités qui restent aujourd'hui au cœur du droit international humanitaire.

En ce début de 21^e siècle, je demeure convaincu que le respect du droit, le dialogue entre les peuples et la recherche constante de la paix demeurent à la base de toute action de la communauté internationale.

Je souhaite plein succès à votre conférence.

Je vous remercie.

Rémy Pagani

Maire de Genève